

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N°2019-073

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59580

Arrêté municipal réglementant la circulation pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande de l'entreprise EIFFAGE ROUTE NORD EST HAINAUT MARLY, sise rue du 19 mars 1962 à Marly (59770), relative aux travaux de réfection de bordures et trottoirs, qui auront lieu rue d'Azincourt (RD 205), du 23 septembre au 4 octobre 2019 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} –

La circulation des véhicules sera alternée rue d'Azincourt (RD 205), depuis l'intersection avec le Boulevard de la République (RD 943) jusqu'à l'intersection avec la rue de la Verrerie, du 23 septembre au 4 octobre 2019.

Article 2 –

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, sera mis en place.

Article 3 –

La vitesse de tous les véhicules circulant sur la rue d'Azincourt, sera limitée à 30 km/h, au droit du chantier durant cette même période.

Article 4 –

Le stationnement et le dépassement de tous les véhicules seront interdits, sur la voie précitée pendant toute la durée des travaux.

Article 5 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise EIFFAGE ROUTE NORD EST HAINAUT MARLY, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 6 –

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 7 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président de l'entreprise EIFFAGE ROUTE NORD EST HAINAUT MARLY
- Monsieur le Responsable de l'arrondissement routier de Valenciennes.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.

Fait à Emerchicourt, le 20 septembre 2019

Le Maire,

Michel LOUBERT.